



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ENERGY/GE.1/2002/11
27 août 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE

Groupe spécial d'experts du charbon
et de l'énergie thermique
Cinquième session, 18-19 novembre 2002

**PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2003-2004: ACTIVITÉS
RELATIVES AU CHARBON ET À L'ÉNERGIE THERMIQUE**
(Établi par le secrétariat)

I. INTRODUCTION ET GÉNÉRALITÉS

1. Le présent document vise à présenter au Groupe spécial d'experts du charbon et de l'énergie thermique un projet de programme de travail pour la période 2003-2004, afin de stimuler le débat et la discussion concernant les domaines clefs sur lesquels il conviendra de concentrer les activités futures.
2. Le présent document est censé faciliter le travail du Groupe spécial d'experts et ne préjuge en aucune manière de ses décisions. De plus, le Groupe spécial d'experts pourrait juger nécessaire de rechercher les meilleurs moyens de mettre en œuvre toute mesure requise compte tenu des manifestations qui auront lieu d'ici à l'ouverture de la session en novembre, telles que le Sommet mondial pour le développement durable, qui doit se tenir à Johannesburg du 26 août au 4 septembre 2002.
3. Le présent document devrait être lu en parallèle avec les documents suivants du Comité de l'énergie durable: i) Projet de programme de travail pour 2003-2004 (ENERGY/2002/6) et ii) Calendrier provisoire des réunions de 2003 (ENERGY/2002/7).
4. Conformément à son mandat, annexé au présent document (annexe I), le Groupe spécial d'experts du charbon et de l'énergie thermique a été créé pour deux ans par le Comité de l'énergie durable en vue d'exécuter, sous les auspices de ce dernier, des activités liées

au charbon et à son utilisation dans la production d'énergie thermique, en mettant l'accent sur l'adaptation au marché du secteur charbonnier, ainsi que sur les aspects environnementaux de l'utilisation du charbon pour la production d'énergie, y compris les techniques propres d'utilisation du charbon.

5. La dernière prorogation du mandat du Groupe spécial d'experts datant de novembre 2000, le Comité de l'énergie durable devra réexaminer la question de la poursuite des activités relatives au charbon et à l'énergie thermique à sa douzième session, qui doit se tenir les 20 et 21 novembre 2002, soit immédiatement après la clôture de la session du Groupe spécial d'experts.

6. L'objectif général du programme de travail est de soumettre au Comité de l'énergie durable un ensemble de recommandations d'ordre stratégique et technique concernant l'orientation à donner à chacune des activités du programme, à l'attention des décideurs du secteur de l'énergie. Les résultats de chacune des activités du programme doivent tout à la fois: i) apporter une réponse immédiate à des questions précises et ii) contribuer à l'élaboration de l'ensemble de recommandations.

II. PROPOSITIONS D'ACTIVITÉS FUTURES

A. Restructuration de l'industrie charbonnière dans les pays en transition

7. À la cinquième session, les participants auront à leur disposition quatre documents de référence traitant essentiellement de la restructuration de l'industrie charbonnière et plus particulièrement de ses conséquences économiques et sociales:

i) **«Mesures prises dans le contexte de la fermeture des entreprises charbonnières dans la Fédération de Russie et atténuation des conséquences sociales préjudiciables de cette fermeture» (ENERGY/GE.1/2002/5)** – Document établi par la Fédération de Russie. Celle-ci, en coopération avec des gouvernements de pays en transition et de la région de la CEE, a accepté d'établir un document axé sur les mesures à prendre pour maîtriser les conséquences sociales de la restructuration du secteur considéré et financer des mesures d'atténuation, compte tenu des programmes mis en œuvre et de l'expérience acquise par les principaux pays européens producteurs de charbon.

Suite à donner/décision à prendre:

Il est proposé que le Groupe spécial d'experts détermine s'il est nécessaire d'entreprendre d'autres travaux sur la question, notamment d'élaborer un document énonçant des mesures et principes directeurs spécifiques à la fermeture des mines de charbon dans les pays en transition.

ii) **«Conséquences économiques et sociales de la restructuration de l'industrie charbonnière dans les pays en transition» (ENERGY/GE.1/2002/6)** – Ce grand projet de questionnaire a été établi par le secrétariat, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies. Le questionnaire aborde tout un éventail de questions, telles que les travailleurs touchés, leurs qualifications et compétences, la formation/reconversion, le soutien des revenus, les régimes de

compensation et de pension, l'assistance en matière de recherche d'emploi, l'émigration interne, la politique du logement, l'analyse d'impact selon les sexes, les processus de planification de la restructuration, la revitalisation de l'activité économique locale, la remise en état des sites miniers et le soutien de la part des communes et de l'État.

Suite à donner/décision à prendre:

- ❑ convenir du texte du questionnaire et en établir la version définitive;
- ❑ Autoriser les pays à désigner officiellement des centres de coordination chargés de la compilation des réponses au questionnaire;
- ❑ Fixer la date limite pour la soumission des réponses au questionnaire;
- ❑ Débattre de la meilleure façon d'obtenir des réponses complètes et utiles au questionnaire. Il est proposé d'engager des consultants/experts externes pour travailler, sur une base individuelle, avec les centres de coordination à l'élaboration des réponses et/ou d'organiser des ateliers régionaux, auxquels des consultants/experts externes participeraient, pour la formulation collective des réponses;
- ❑ convenir de la suite à donner après réception des réponses. Il est proposé d'établir, sur la base des réponses, un rapport général qui viserait à fournir une évaluation d'ensemble de la restructuration de l'industrie charbonnière dans les pays en transition, en mettant notamment l'accent sur les problèmes et les lacunes. Si l'idée de ce rapport était acceptée, il conviendrait de décider qui serait chargé de l'élaborer.

- iii) **«Restructuration de l'industrie charbonnière – Enseignements tirés des pays d'Europe occidentale» (ENERGY/GE.1/2002/12)** – Ce document a été établi par le secrétariat, en coopération avec le Coal Research – The Clean Coal Centre de l'AIE, pour souligner la profusion de données d'expérience disponibles, en particulier dans les pays d'Europe occidentale, dont pourraient tirer parti les pays en transition désireux d'atténuer les graves effets économiques, sociaux et écologiques de la restructuration de l'industrie charbonnière. Dans cette optique, le document souligne l'importance de la mise en place rapide de programmes éprouvés de revitalisation économique à long terme.

Suite à donner/décision à prendre:

- ❑ Étudier les propositions avancées dans le document, notamment celle concernant l'organisation d'une série d'ateliers régionaux portant sur les problèmes et obstacles communs freinant la mise en œuvre de programmes et de politiques efficaces d'atténuation des effets économiques, sociaux et environnementaux de la restructuration de l'industrie charbonnière dans les pays en transition. Ces ateliers pourraient également être l'occasion d'aborder des questions propres à un pays ou à un groupe de pays particulier. Ils pourraient avantageusement porter sur la manière de trouver les investissements étrangers nécessaires aux programmes de revitalisation économique par la mise en valeur des ressources locales – capital humain, concessions du gouvernement (allégements fiscaux), possibilités offertes

par l'utilisation accrue des technologies de l'information et des communications dans la constitution d'une structure à moindre coût pour toute société/petite et moyenne entreprise nouvelle.

iv) **Proposition de projet présentée au Compte pour le développement (ONU)**

La Division de l'énergie durable a présenté au Compte pour le développement, pour examen, un projet au titre de la quatrième tranche (2004-2005) intitulé «Renforcement des capacités et consolidation des institutions pour faciliter la transition vers une économie qui ne soit plus fondée sur l'extraction charbonnière dans les pays en développement et en transition – Enseignements retirés». Le texte intégral de cette proposition de projet figure à l'annexe II du présent document.

Le Secrétaire général de l'ONU a proposé de créer un compte pour le développement, dans le contexte de la décision 21 du programme de réformes présenté dans son rapport intitulé «Rénover l'Organisation des Nations Unies: un programme de réformes» (1997). Le Compte est alimenté par les ressources dégagées grâce aux efforts du secrétariat pour réduire et recentrer les dépenses d'administration dans le cadre de la rationalisation demandée par le Secrétaire général. À ce jour, 45 projets ont été approuvés pour exécution. Ces projets sont destinés à renforcer les capacités, en particulier par la coopération économique et technique régionale et interrégionale entre pays en développement. Les projets de la quatrième tranche (exercice biennal 2004-2005) seront principalement axés sur le renforcement des capacités en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire, que ce soit par le biais de partenariats, de la gestion du savoir et du recours aux technologies de l'information et des communications. Pour tout complément d'information, tapez <http://www.un-org/esa/devaccount>.

Suite à donner/décision à prendre:

- Prendre acte de la proposition de projet présentée et de ses implications éventuelles pour le Groupe spécial d'experts du charbon et de l'énergie thermique en cas d'acceptation du projet.

v) **Collecte de données relatives à la restructuration de l'industrie charbonnière auprès de pays en transition**

Les industries charbonnières ont, plus que d'autres, subi une profonde transformation économique dans les pays en transition. Au cours de la période 1990-2000, plus d'un million de mineurs ont perdu leur emploi. Pour mieux comprendre et aborder cette question économique et sociale complexe, le secrétariat rassemble régulièrement (de façon générale, une fois tous les deux ans), dans les pays touchés, des données relatives aux indicateurs physiques de la restructuration. Ces données concernent les niveaux de production de charbon, le nombre de mines, le nombre d'employés, les niveaux de subvention, les tendances en matière de productivité et les investissements dans le secteur. Ces données sont ensuite analysées pour donner lieu à un document récapitulatif, ultérieurement distribué pour examen aux responsables des gouvernements et de l'industrie lors des sessions du Groupe spécial d'experts aux fins d'un échange de vues sur la meilleure façon de résoudre ce problème économique et social.

Pour la période 1990-2000, les dernières données ont été rassemblées en 2001. Ces données ont permis d'évaluer les effets de la restructuration au cours de la décennie qui a suivi le passage de l'économie planifiée à l'économie de marché.

Suite à donner/décision à prendre:

- ❑ Il est proposé que des données relatives à la restructuration soient collectées auprès des pays en transition pour les années 2001 et 2002 et que le secrétariat établisse ensuite un récapitulatif. Il est également proposé que chaque pays rédige un rapport national sur la situation de la restructuration pour la période post-2000.

8. Pour poursuivre des activités constructives dans le domaine de la restructuration de l'industrie charbonnière [voir points 7 ii), 7 iii), 7 iv) et 7 v)], il est essentiel de trouver des financements additionnels et de mobiliser des ressources budgétaires supplémentaires issues de fonds publics et privés. Cela permettra alors de créer de nouvelles possibilités de coopération entre le secteur public, le secteur privé et les institutions financières multilatérales et régionales. Sans ces fonds supplémentaires, le secrétariat ne pourra déployer que des efforts très limités. Il est proposé que cette question fasse l'objet d'un débat à la cinquième session.

B. Demande et offre de charbon et perspectives en la matière

9. Afin de recenser les faits nouveaux importants qui influent sur la demande et l'offre de charbon pour la production d'énergie dans la région de la CEE, le secrétariat envoie chaque année à tous les pays membres de la CEE une enquête/questionnaire leur demandant des statistiques actualisées et des prévisions. Il établit ensuite, sur la base des informations reçues, un document relatif aux perspectives pour le charbon dans la région, intitulé «La demande et l'offre de charbon dans la région de la CEE» (ENERGY/GE.1/2002/4). Selon les renseignements communiqués, ce document pourra n'être publié que comme document de séance pendant la session. L'élaboration dudit document est également étroitement liée à la publication par l'Agence internationale de l'énergie (AIE) de ses statistiques sur le charbon, qui sont normalement mises à jour et publiées sur support papier chaque année. Cependant, en raison de contraintes budgétaires, l'AIE ne publiera désormais le document en question qu'une fois tous les deux ans, ce qui compliquera l'établissement du document de la CEE.

Suite à donner/décision à prendre:

- ❑ Il est proposé de poursuivre les activités en cours dans le domaine de l'offre et de la demande de charbon par la diffusion en février/mars d'un questionnaire puis par l'établissement d'un document concernant la demande et l'offre de charbon dans la région de la CEE;
- ❑ Les délégations sont priées d'indiquer si l'enquête/questionnaire sur la demande et l'offre de charbon (ENERGY/GE.1/2002/1) nécessite des modifications.

C. Activités dans le domaine des techniques propres d'utilisation du charbon

10. Les techniques propres offrent la possibilité d'atténuer les effets sur l'environnement de l'utilisation du charbon à tous les stades du cycle du combustible. Pour promouvoir la coopération technique et l'échange d'informations dans ce domaine, des ateliers et des séminaires ont été régulièrement organisés dans la région de la CEE. En mai 2001, un atelier international sur «l'utilisation propre du charbon – une option fiable pour une énergie durable» a été organisé à Szczyrk (Pologne). Un atelier axé sur la combustion propre du charbon dans les chaudières de petite et moyenne taille en Europe centrale et orientale se tiendra à Brasov (Roumanie) en septembre 2002. En outre, un atelier sur la fixation du carbone se tiendra à Genève le 19 novembre 2002, immédiatement après la clôture de la cinquième session du Groupe spécial d'experts.

11. Aucun autre atelier sur le thème des techniques propres d'utilisation du charbon n'est actuellement prévu. Les délégations sont invitées à proposer des manifestations ou des études/rapports futurs au Groupe spécial d'experts. Les travaux futurs pourraient notamment porter sur l'adaptation et l'amélioration du rendement thermique des centrales électriques fonctionnant au charbon dans les pays en transition au vu des normes environnementales européennes et sur les possibilités offertes en matière de cogénération et de chauffage urbain.

Suite à donner/décision à prendre:

- Il est proposé d'ouvrir un débat sur les activités futures du Groupe spécial dans le domaine des techniques propres de combustion du charbon et/ou novatrices, telles que les techniques «zéro rejet dans l'atmosphère». Ces activités – ateliers, rapports sur la situation d'un pays et/ou rapports régionaux – pourraient être axées sur n'importe quel stade de la filière du charbon, à savoir avant ou après la combustion.

D. Les mécanismes de Kyoto et le secteur du charbon dans les pays en transition – perspectives, enjeux et obstacles

12. Les mécanismes de Kyoto, notamment le mécanisme pour un développement «propre», l'échange de droits d'émission et l'application conjointe, pourraient offrir non seulement des possibilités importantes en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre, et ce, à moindre coût pour la société que les autres mesures, mais aussi ouvrir des perspectives d'une plus grande contribution à la protection de l'environnement et au développement durable. Les entreprises peuvent jouer un rôle majeur dans le fonctionnement optimum de ces mécanismes.

13. En principe, tout pays visé à l'annexe I de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques peut présenter un projet d'application conjointe. Pourtant, dans la pratique, on s'attend à ce que ce soient tout d'abord des pays d'Europe centrale et orientale qui manifestent une telle intention. Senter, par exemple, mène, pour le compte du Gouvernement néerlandais, un programme appelé ERUPT, où l'achat de crédits d'émission de carbone est fonction des investissements dans des domaines tels que l'efficacité énergétique, l'énergie renouvelable, le remplacement des combustibles, le boisement ou le reboisement et la gestion des déchets. Le Gouvernement néerlandais a déjà conclu des mémorandums d'accord avec la Bulgarie, la Croatie, la Roumanie et la Slovaquie.

Suite à donner/décision à prendre:

- Il est proposé que le Groupe spécial d'experts étudie les avantages que le secteur charbonnier des pays en transition pourrait tirer des mécanismes de Kyoto. Il devrait également se pencher sur les perspectives offertes par les projets d'utilisation du méthane provenant de gisements houillers, tant du point de vue de leurs avantages sécuritaires qu'environnementaux. Il conviendrait enfin d'envisager l'élaboration d'un ou de plusieurs documents d'information par des organisations expertes, telles que la Foundation Joint Implementation Network (JIN), l'AIE, le Fonds prototype pour le carbone de la Banque mondiale et le Programme de promotion de l'utilisation du méthane provenant de gisements houillers de l'Agence américaine de protection de l'environnement.

E. Développement durable

14. L'Institut mondial du charbon établira un document (ENERGY/GE.1/2002/7) qui traitera principalement du rôle du charbon dans le développement durable et des incidences éventuelles, pour le charbon, du Sommet mondial pour le développement durable, qui doit se tenir à Johannesburg, du 26 août au 4 septembre 2002.

Suite à donner/décision à prendre:

- Il est proposé que le Groupe spécial d'experts étudie toute initiative future en la matière à la lumière des suites du Sommet mondial pour le développement durable et de toutes incidences signalées par l'Institut mondial du charbon.

F. Renforcement de la coopération interinstitutions

15. Un certain nombre d'organisations, dont le Conseil consultatif de l'industrie charbonnière de l'AIE, l'Unité charbon et pétrole de la Direction générale de l'énergie et des transports de la Commission européenne, EURACOAL (anciennement CESCO), Euriscoal, Coal Research – The Clean Coal Centre de l'AIE, l'Association minière nationale (États-Unis), l'Institut mondial du charbon et le Conseil mondial de l'énergie (CME), entreprennent des activités en rapport avec le charbon dans la région de la CEE (et le reste du monde). Il convient de noter que cette liste n'est pas exhaustive.

Suite à donner/décision à prendre:

- Compte tenu des présentations et des exposés faits par les organisations précitées sur leurs activités et domaines d'action prioritaires, il est proposé d'organiser un débat pour recenser les chevauchements d'activités et dégager d'éventuelles perspectives de collaboration et de coopération futures;
- Il est également proposé d'envisager de tenir une réunion annuelle, «informelle» mais structurée, des organisations susmentionnées pour promouvoir la mise en commun de futurs programmes de travail et trouver des domaines de collaboration et de coopération. Cette réunion pourrait se tenir chaque année au mois de septembre ou octobre et être organisée tour à tour par chacune des organisations.

G. Nouvelles activités/initiatives

16. Face à toute question et/ou décision politique urgente prise aux niveaux national, régional ou européen, les pays membres sont invités à soumettre pour examen des propositions de nouvelles activités ou initiative (études, rapports et ateliers). Ainsi, il serait plus facile de réaliser les objectifs du Groupe spécial d'experts, tels qu'exposés dans son mandat (annexe I).

ANNEXE I**MANDAT DU GROUPE SPÉCIAL D'EXPERTS DU CHARBON
ET DE L'ÉNERGIE THERMIQUE**

(Référence: ENERGY/GE.1/1999/3)

Le Groupe spécial d'experts du charbon et de l'énergie thermique a été créé, pour une période de deux ans, par le Comité de l'énergie durable en vue d'exécuter, sous ses auspices, des activités liées au charbon et à son utilisation dans la production d'énergie thermique, en mettant l'accent sur l'adaptation au marché du secteur charbonnier, ainsi que sur les aspects environnementaux de l'utilisation du charbon pour la production d'énergie, y compris les techniques propres d'utilisation du charbon.

Le Groupe spécial d'experts a pour tâches:

- a) D'échanger des informations sur les politiques et les programmes mis en œuvre dans les États membres pour assurer la protection de l'environnement et le développement durable dans la filière énergétique fondée sur le charbon et dans le domaine de la production d'énergie thermique;
- b) De recenser les faits nouveaux importants qui influent sur la demande et l'offre de charbon pour la production d'énergie dans les pays membres;
- c) De servir de cadre pour l'échange d'informations et de données d'expérience entre les pays membres sur la restructuration institutionnelle en cours et l'adaptation au marché des secteurs du charbon et de l'énergie thermique;
- d) De promouvoir la coopération technique entre les États membres pour les aider à apporter des améliorations institutionnelles et environnementales, notamment à adopter des techniques et des procédés propres d'utilisation du charbon, tout au long de la filière énergétique fondée sur le charbon et dans le domaine de la production d'énergie thermique;
- e) D'accorder une attention particulière au transfert de connaissances et de données d'expérience dans les domaines susmentionnés aux pays membres en transition;
- f) De renforcer la coopération interinstitutions et la coopération avec d'autres organisations gouvernementales et non gouvernementales, ainsi que la participation des milieux d'affaires, afin d'atteindre les objectifs susmentionnés.

ANNEXE II

COMPTE POUR LE DÉVELOPPEMENT (ONU) QUATRIÈME TRANCHE (2004-2005)

PROPOSITION DE PROJET

Projet proposé:	Renforcement des capacités et consolidation des institutions pour faciliter la transition vers une économie qui ne soit plus fondée sur l'extraction charbonnière dans les pays en développement et en transition – Enseignements retirés
Durée envisagée:	3 ans
Institution pilote:	Commission économique pour l'Europe (CEE)
Partenaires:	Département des affaires économiques et sociales et Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)
Emplacement géographique:	Certains pays en transition des régions de la CEE et de la CESAP, notamment la République populaire de Chine et l'Inde
Autres partenaires éventuels:	Banque mondiale, Banque asiatique de développement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement et Union européenne
Financement proposé:	850 000 dollars des États-Unis

Objectif: Le projet vise à renforcer les ressources humaines et à consolider les capacités institutionnelles dans des pays en développement et en transition des régions de la CEE et de la CESAP (notamment la Chine et l'Inde) de manière à faciliter leur transition vers une économie qui ne soit plus fondée sur l'extraction charbonnière. Plus précisément, il vise à susciter et soutenir des initiatives dynamiques destinées à permettre aux pays et aux régions touchés de se doter d'un secteur minier adapté et économiquement, socialement et écologiquement viable sur le long terme et de programmes/politiques de restructuration de l'industrie du charbon susceptibles d'inverser le déclin économique et de contribuer ainsi à l'éradication de la pauvreté. Le projet porte sur un certain nombre de domaines, conformes aux objectifs du Millénaire:

- les programmes de revitalisation économique, en suscitant notamment l'apport de nouveaux capitaux étrangers, permettront d'éradiquer la pauvreté par la création de nouveaux emplois et de nouvelles activités génératrices de revenus répondant à des objectifs de développement à long terme;
- le renforcement des capacités humaines et institutionnelles atténuera les effets socioéconomiques de la restructuration de l'industrie charbonnière;
- en outre, les meilleures conditions socioéconomiques et la remise en état des sites miniers conduiront à une plus grande durabilité environnementale;
- enfin, la promotion de l'information, du savoir et du transfert de technologies ouvrira la voie au développement socioéconomique durable.

Rappel des faits: Dans les pays en transition et en développement des régions de la CEE et de la CESAP, le secteur charbonnier a joué et continue de jouer un rôle prépondérant, que ce soit dans la création d'emplois ou en tant que facteur de bien-être social. En raison de la mondialisation croissante et de la transition vers une économie de marché, il subit ou va subir une restructuration en profondeur. Face aux graves problèmes économiques, sociaux et environnementaux auxquels elles se heurtent du fait de cette restructuration, les régions d'extraction du charbon, autrefois largement subventionnées, des pays cités deviennent de plus en plus vulnérables et s'appauvrissent. Le secteur du charbon étant très souvent la seule ou principale source d'emplois pour une collectivité/région, la restructuration entraîne un fort taux de chômage non seulement au niveau de la mine de charbon à proprement parler, mais aussi au niveau des entreprises fournissant des services à la mine et à la collectivité. Si des politiques appropriées ne sont pas mises en œuvre dans les plus brefs délais, la pauvreté extrême, combinée à la dégradation de l'environnement, est une issue inévitable. Or l'industrie charbonnière d'Europe occidentale et, dans une moindre mesure, de certains pays d'Europe centrale et d'Asie, a déjà subi une profonde restructuration et offre une profusion de données d'expérience, notamment en matière de revitalisation économique.

Stratégie de mise en œuvre du projet: Les acteurs du projet proposeront travailleront en étroite collaboration avec toutes les parties concernées et touchées par la restructuration des industries charbonnières d'Europe occidentale et centrale et d'Asie, y compris les organismes chargés de la restructuration et la société civile. La constitution de réseaux électroniques et l'organisation de séminaires, ateliers/modules et voyages d'étude très ciblés devraient faciliter le transfert du savoir, des technologies et de l'expérience «de l'Ouest vers l'Est», «de l'Est vers l'Est» et «du Nord au Sud». C'est grâce à un partenariat étroit de la CEE et de la CESAP avec le Département des affaires économiques et sociales que l'on parviendra à résorber les effets socioéconomiques du processus de restructuration.

Résultats du projet dans l'immédiat et à long terme: Le projet devrait entraîner:

- i) un renforcement des capacités techniques et institutionnelles des pays participant à la mise en œuvre des politiques nationales et régionales visant à faciliter la transition vers une économie postminière viable;
- ii) la création et la consolidation d'un réseau d'expertise interdisciplinaire en matière de restructuration dans les pays participants, et donc l'émergence de compétences analytiques et appliquées améliorées aux niveaux national et régional, ce qui facilitera la formulation de politiques économiques et sociales dynamiques en faveur de la réduction de la pauvreté – notamment en ce qui concerne les programmes de revitalisation économique à long terme;
- iii) un renforcement de la coopération avec des organisations extérieures au système des Nations Unies, des pays de l'Union européenne, des ONG et la société civile;
- iv) la création d'un puissant réseau de communication électronique basé sur l'Internet destiné à améliorer les échanges d'informations et à faciliter l'intégration et l'adaptation de l'expérience et des enseignements que les pays en transition peuvent tirer des pays occidentaux;
- v) la mise en place d'un «centre d'échange» électronique offrant des données d'expérience en matière de revitalisation, notamment une base de données et un site Web où figureront les résultats du projet, et permettant de partager l'expérience acquise, bonne comme mauvaise, avec autant de monde que possible, ce qui sera également avantageux pour les autres industries en passe de restructuration;
- vi) un meilleur transfert des données d'expérience et des connaissances en matière de restructuration du secteur charbonnier, qui ont été acquises et mises à l'épreuve dans les régions de la CEE et de la CESAP.
